

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONC. MOD. n°1.V2.01/10/24



PLAN D'ÉPANDAGE

Disposer du document conforme à la réglementation

- Etre en règle vis-à-vis des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Démontrer la bonne gestion des effluents d'élevage
- Calculer les volumes de matières organiques à épandre et des exportations d'azote permises par l'assolement

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout exploitant ayant des effluents à gérer par épandages agricoles



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

- Recueil des informations
- Réalisation de la cartographie des zones épandables, en tenant compte de la réglementation (distance vis-à-vis des habitations de tiers à l'exploitation et des cours d'eau..)
- Calcul des quantités d'effluents à gérer et la capacité des sols et des productions à les recevoir

1 rencontre avec le conseiller

Les + PROAGRI

- Interlocuteur privilégié de proximité
- Consultation et simplification des saisies sur le compte MesParcelles (pour les abonnés : plan d'épandage visualisable sur MesParcelles)
- Réseau de veille réglementaire / expertise
- Réalisation avec l'outil performant MesParcelles intégrant les contraintes réglementaires (cours d'eau, habitations...)

DOCUMENTS REMIS



Dans les 3 mois
suivant la rencontre avec le conseiller

- **Document de synthèse** permettant d'évaluer l'équilibre entre les quantités d'effluents à gérer et la capacité des sols et des productions à les recevoir
- **Cartographie** des zones épandables
- **Tableaux** des surfaces épandables



Tarifs et conditions de vente sur demande

Votre interlocuteur

Yannick PELISSIER, Assistante
05 63 48 83 98
y.pelissier@tarn.chambagri.fr

www.tarn.chambre-agriculture.fr

